



www.mutualite.fr

Paris, le 27 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Un impôt sur notre santé ? C'est non ! » La Mutualité Française se mobilise

Pour combattre la hausse de la taxe sur les mutuelles santé qu'elle juge profondément injuste, incohérente et inefficace, la Mutualité Française se mobilise et lance aujourd'hui une pétition « **Un impôt sur notre santé ? C'est non !** ». Cette pétition appelle tous nos concitoyens à exprimer leur mécontentement et à demander au gouvernement de renoncer à cette taxe, qui aura pour conséquence d'accentuer encore les difficultés d'accès aux soins qui sont de plus en plus préoccupantes.

Cette pétition est en ligne sur le site de la Mutualité Française (www.mutualite.fr/petition) et sera très prochainement sur les sites des 600 mutuelles adhérentes à la Mutualité Française.



Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

C'est injuste : alors que le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55 %, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.

« Depuis l'annonce de cette mesure, l'ensemble du mouvement mutualiste est mobilisé sur tout le territoire et entend le rester. Cette mobilisation, qui va au-delà des 38 millions de mutualistes, traduit l'incompréhension et la colère face à cette décision prise sans que les conséquences sociales en aient été mesurées. Le gouvernement sait que la majorité des mutuelles n'auront pas d'autre choix que de répercuter cette taxe sur les cotisations. Et, nous le savons, si les cotisations augmentent, les adhérents vont choisir des garanties moins protectrices, voire renoncer à leur mutuelle. Or, la mutuelle est indispensable, notamment pour accéder aux soins courants tels que la médecine de ville, les médicaments, les examens... », explique Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française. « Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes », poursuit-il. « Elles n'ont pas de capital, ne versent pas de dividendes à des actionnaires et elles ne peuvent être déficitaires comme la Sécurité sociale. »

SIGNEZ LA PÉTITION

sur www.mutualite.fr/petition



Vos mutuelles unies
pour une société plus solidaire.

A compter du 30 septembre, cette pétition sera relayée sous la forme d'une campagne de communication dans la presse qui invitera l'opinion publique à la signer.



**“Un impôt sur notre santé ?
C'est non !”**

Non à la dégradation de l'accès aux soins.
Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières.

C'est injuste : avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Bénéficier d'une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

Notre santé mérite mieux qu'une taxe, la santé doit être au cœur du débat électoral de 2012 !
Contactez votre mutuelle et rejoignez nous sur www.mutualite.fr/petition pour signer la pétition contre l'impôt sur votre santé.

SIGNEZ LA PÉTITION
sur www.mutualite.fr/petition



Cette campagne de communication se déroulera durant tout le mois d'octobre dans les principaux quotidiens nationaux, dans l'ensemble de la presse quotidienne régionale, dans la presse gratuite, ainsi que sur les principaux sites internet d'information générale.

La Mutualité Française appelle de ses vœux un grand débat national sur la santé dans le cadre des échéances électorales de 2012. Elle débatera de ses propositions lors de ses « Journées de rentrée » qui se dérouleront à Tours les 6 et 7 octobre prochains.

Des débats régionaux seront organisés durant le 4^{ème} trimestre 2011 pour permettre aux adhérents mutualistes de débattre sur l'évolution de notre système de protection sociale.

A propos de la Mutualité Française :

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne font pas de profit et ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr

Contact presse : Christelle Cros- Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : ccros@mutualite.fr